



SALON DES Migrateurs

11 & 12 juillet 2026



FOIRE AUX APPELANTS ET AUX CANARDS D'ORNEMENT 2026

Frais d'inscription : 50€/stand* (3m de long pour 100 oiseaux – 9m maximum)

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TÉLÉPHONE : PORTABLE :

E-MAIL :

JOUR(S) CHOISI(S)* : ☐ Samedi ☐ Dimanche

*une présence les deux jours est possible, dans ce cas, cocher les deux cases.

*150€/stand pour les exposants professionnels

Différentes races d'appelants	Nombre	
	Mâles	Femelles
Colvert		
Siffleur		
Sarcelle d'hiver		
Chipeau		
Souchet		
Pilet		
Oie Cendrée		
Oie des Moissons		
Oie Rieuse		
Fuligule Milouin		
Fuligule Morillon		
Mignon		
Hybride		
Autres espèces d'ornement		
Pigeon		

Après avoir lu et approuvé les conditions générales pour participer à la foire aux appelants les 11 et 12 juillet 2026.

Document à retourner par courrier avec votre règlement

☐ Je règle par virement.

Précisez l'objet du virement : Foire aux Appelants SDM26 - Nom + Prénom

IBAN : FR60 3000 2023 5800 0007 4383 H44 - BIC-ADRESSE SWIFT : CRLYFRPP

☐ Je règle par chèque à l'ordre de **Rambouillet Evénements**

120 rue du Docteur Vinaver – 78520 Limay

Signature de l'exposant

Organisateur

RAMBOUILLET EVENEMENTS
120 rue du docteur Vinaver – 78520 Limay
Tel : 01 34 78 98 47 – Fax : 01 34 78 04 96 R.C.S
Versailles 503 132 979

Règlement de participation à la Foire aux appelants et aux canards d'ornement

Pour pouvoir participer à la foire aux appelants vivants, organisée par le Salon des Migrateurs, **samedi 11 et dimanche 12 juillet 2026 à Cayeux-sur-Mer**, il vous faut remplir les conditions suivantes :

- Être muni de sa carte d'identité ;
- Ne pas posséder plus de 100 oiseaux chez soi ;
- **Présenter un registre à jour des oiseaux qui seront présents sur la foire** (quantité, espèces présentées et numéros de bagues) ;
- Avoir déclaré ses appelants (adultes) à la Fédération des chasseurs du département de votre lieu d'habitation ;
- Présenter des oiseaux marqués d'une bague agréée conforme à l'AM 29/12/2010 fermée ;
- Fournir des cartons pour le transport des oiseaux ;
- S'engager à vendre ou à échanger sans excéder sa production personnelle ;
- Modérer les conditions des échanges. En cas d'abus, les organisateurs se gardent le droit de retirer les oiseaux concernés des échanges ou d'exclure l'exposant de la foire ;
- La sarcelle d'été est interdite à l'échange sauf entre professionnels ;
- Prévoir des abreuvoirs (eau fournie par l'organisation) ;
- **N'oubliez pas de soutenir l'ISNEA!**

Je déclare sur l'honneur :

- À ne présenter ou faire présenter aucune de mes volailles ou aucun de mes oiseaux à un rassemblement, concours ou exposition dans les 21 derniers jours précédant la tenue du Salon des Migrateurs
- Que mes volailles ou mes oiseaux ont été détenus en claustration ou en volière depuis au moins 21 jours avant la tenue du Salon

Je m'engage à :

- Assurer la traçabilité des oiseaux en cas de cession de mes oiseaux à l'occasion du Salon des Migrateurs (nom et adresse de l'acquéreur, espèce et identification des animaux cédés sur le cahier fourni par l'organisateur)
- Respecter les mesures prévues par l'arrêté préfectoral autorisant l'exposition ou le concours

Je soussigné _____ être en conformité avec la législation sur la détention d'appelants vivants.

Adresse postale : _____

Fait à _____

le (date) _____

Signature



Chaque participant inscrit avant le 13 juin recevra un sac d'aliment Sauvag'in !

L'inscription à la foire aux appelants ne comprend pas les billets d'entrées !

Réservez vos places sur : www.salondesmigrateurs.com

